

Pourquoi ma facture augmente ?

Maitriser les coûts

Chaque collectivité fait des choix de collecte qui lui sont propres en fonction de son milieu (urbain ou rural) et de sa population (âge, catégorie socioprofessionnelle...).

Mais toutes les collectivités, y compris la Communauté de communes de Puisaye Forterre ont comme principale préoccupation de contenir les coûts en répondant aux contraintes réglementaires, techniques et aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement.

Cette année, la Communauté de communes est contrainte d'augmenter la redevance pour des raisons identifiées et réelles. Cette augmentation est importante mais le coût reste néanmoins dans la fourchette basse des collectivités avoisinantes pour un service public supérieur (52 ramassages par an pour les biodéchets, 26 pour les ordures ménagères et les recyclables).

Le budget des ordures ménagères est indépendant du budget principal. Il doit être à l'équilibre. La redevance ne peut servir qu'à financer ce service.

Des obligations réglementaires et techniques

La réglementation nous impose une mise aux normes du centre

d'enfouissement des déchets afin de respecter des règles de plus en plus exigeantes (installation de sécurité, maintenance et entretien du site, analyses supplémentaires, maîtrise des nuisances environnementales...).

Le respect de l'environnement

Il nous est également nécessaire de remplacer des engins et gros matériels obsolètes qui génèrent des coûts de maintenance plus importants du fait de leur vétusté, par un broyeur pour les déchets verts (300 000 €) et par un compacteur des ultimes (500 000 €).

La gestion du site est assurée dans un souci de limitation des impacts environnementaux :

- amélioration de la valorisation biogaz (émanant de la fermentation des déchets)

- augmentation du traitement des lixiviats (jus de déchets) sur le site.

Une augmentation des taxes de l'Etat et une baisse des subventions

2019 est également marquée par une hausse des taxes (24 € par tonnes enfouies pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et une baisse des subventions versées par les éco-organismes agréés par l'Etat (moins 55 000 €).

➔ En chiffres

Les ordures ménagères et les biodéchets

8 camions d'ordures ménagères
160 000 litres de gazole et 252 000 kms parcourus en 1 an
24 000 points de collecte.

Les recyclables

3 camions
91 000 litres de gazole et 197 000 kms parcourus en 1 an.
151 points d'apport volontaire et 623 colonnes.

Les déchetteries

10 déchetteries
6 837 heures d'ouverture annuelle
20 types de déchets acceptés
46 125 litres de gazole et 102 500 kms parcourus en 1 an.
12 000 tonnes de déchets collectés

L'ISDND

10 000 tonnes enfouies par an.

Le centre de compostage

2 300 tonnes de déchets verts et 2 900 tonnes de biodéchets reçues et transformées en compost redistribué gratuitement aux habitants.

La mise en place des sacs jaunes



Le dispositif de collecte va également être modifié à la demande de nombreux habitants.

A partir du 04 mars 2019, la collecte des emballages se fera en porte à porte dans des sacs jaunes.

Cette évolution a pour objectif d'augmenter les quantités d'emballages collectés, ce qui permettra dans l'avenir, de limiter la perte importante de subvention des éco-organismes qui vont encore se réduire dans les années à venir (moins 200 000 € en 4 ans).

Un territoire rural qui perd des habitants

Le territoire perd chaque année des habitants ce qui entraîne une répartition du coût du service sur une population totale moins importante alors que le nombre de points de collecte reste identique (même circuit des camions et même nombre de maisons). Pour l'année 2019, le territoire perd 344 habitants ce qui entraîne un manque à gagner de 42 236 €.

En résumé

Le coût de collecte et de traitement des déchets passe de 98,80 € par habitant en 2017 à 122,78 € en 2019 soit une augmentation de 23,98 € / habitant.

Augmentation du coût des déchets par habitant

Contexte réglementaire	+ 4.61 € /hab.
Exploitation du site	+ 9.38 €/hab.
Perte d'habitant	+ 0.93 € /hab.
Baisse des subventions de l'Etat	+ 2.52 €/hab.
Mise en place de la collecte des sacs jaunes	+ 6.54 €/hab.
Total de l'augmentation par habitant	+ 23.98 €

La répartition du coût des déchets par habitant

Collecte des déchets	65.35 €/hab.
Déchetterie	25.63 €/hab.
Traitement des ordures ménagères	18.09 €/hab.
Centre de compostage	5 €/hab.
Frais de structure	8.71 €/hab.
TOTAL par habitant	122.78 €/hab.



**PUISAYE
FORTERRE**
Communauté
de communes

Vous souhaitez plus de renseignements ou signaler un changement dans la composition de votre foyer ?

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Service facturation

4 rue Colette

89 130 Toucy

03 86 44 44 01 ou 03 86 44 24 41

redevance@cc-puisayeforterre.fr